

LEXIQUE

CMA = Conditions Matérielles d'Accueil : attribuées aux demandeurs d'asile seulement

DA = Demandeur d'Asile

CNDA = Cour Nationale du Droit d'Asile (statue en appel des décisions de l'OFPRA)

OFPRA = Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (statue en première instance sur les demandes d'asiles)

OQTF = Obligation de Quitter le Territoire Français

CRA = Centre de Rétention Administrative

AME = Aide Médicale d'Etat

OURS

Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers

- Solidarité Migrants

c/o Maison des Citoyens du Monde

2 esplanade Vandenberghe

64140 Billère

Mail : contact.crde@crde-bearn.fr

www.crde-bearn.fr

Mieux exécuter les OQTF

Ce que veut faire le Projet de Loi

Il s'agit surtout de diminuer les protections existantes dans le droit. (articles 8, 9, 10 et 18)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Il s'agit de durcir la double peine que Sarkozy avait atténuée (mais qui existe toujours) : non seulement un étranger qui a purgé une peine de prison peut être beaucoup plus facilement expulsé, mais c'est étendu à presque tout étranger qui a commis une infraction (passible de 5 ans de prison, soit la majorité des infractions). Introduction de notions floues comme le « comportement » ou la « menace » (sans la commission de faits d'infraction !).

De plus beaucoup d'infractions ne concernent que les seules personnes étrangères (refus de soumettre à un test COVID, etc...)

7

FAUT-IL ENCORE UNE LOI « IMMIGRATION ET ASILE » ?



Septembre 2023

travailleurs sans papiers que va se jouer le combat visible. Alors même que le projet du gouvernement comporte de nombreux points contestables et dangereux.

Le projet du gouvernement ne répond pas non plus aux questions qu'il prétend régler (par exemple : améliorer l'intégration).

Du point de vue du CRDE, la philosophie du gouvernement en la matière repose sur des idées fausses :

- ⇒ L'idée que *la France accueille trop d'immigrés et qu'elle a fait sa part* ==> **Idée fausse**
- ⇒ L'idée qu'il y a une distinction claire et nette entre *immigration légale et immigration illégale* ==> **Faux**
- ⇒ L'obsession pour un lien entre *immigration et délinquance* ==> **Faux**
- ⇒ Penser qu'il faut *contrôler, refouler ou expulser pour mieux intégrer* ==> **Faux**

Quelle va être la suite maintenant ? Le texte devrait en principe reprendre son parcours législatif au Sénat où la droite est majoritaire, juste après les sénatoriales. C'est donc en octobre, novembre et décembre que les choses vont se jouer.

Le CRDE Solidarité Migrants reste mobilisé et vigilant. Il prendra toutes les initiatives nécessaires, notamment en direction du grand public.

Tenez vous au courant sur www.crde-bearn.fr

Regroupement Familial durci

Ce que veut faire le Projet de Loi

Durcissement des conditions pour l'obtenir (durée de séjour, maîtrise du français par le futur arrivant, nouveaux obstacles administratifs, ...)
(Amendement introduit par le Sénat)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Le regroupement familial ne pose aucun problème : il reste stable et n'augmente pas, contrairement à ce que disent certains. Pourquoi cet acharnement ?

9

Réforme de la CNDA

(Cour Nationale du Droit d'Asile)

Ce que veut faire le Projet de Loi

Inverser le principe actuel : aujourd'hui la formation collégiale est la règle et le juge unique est l'exception. Le juge unique deviendrait la règle générale et habituelle (article 20, alinéa 19)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Au lieu de trois personnes qui se concertent et qui croisent leurs avis, ce qui est une garantie d'objectivité et de meilleure justice, un seul juge aurait tout le pouvoir, ce qui est contraire à tous les principes de justice. Très graves risques de dérapage, alors même que le taux d'acceptation des demandes d'asile est très faible en France (environ 30 % : 1 sur 3 !).

5

Soirée Rencontre-Débat

Vendredi 13 octobre 2023

19 h 00- 22 h 30

à la MJC du Lau



Pourquoi une nouvelle Loi « Immigration –Asile » ?

Table ronde à 20 h 30

- **François Héran** : Professeur au Collège de France titulaire de la Chaire «Migrations et Société»
- **Henry Masson** : Président de la CIMADE
- **Anna Sibley** : Juriste chargée d'étude au Groupe d'Informations et de Soutien au Travailleurs Immigrés (GISTI)
- Le débat sera animé par un membre du CRDE – Solidarité Migrants.

Métiers en tension

Ce que veut faire le Projet de Loi

Créer une carte de séjour temporaire mention « travail dans des métiers en tension » (article 3)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Les conditions sont beaucoup trop limitatives : 3 ans de séjour en France, prouver 8 mois de travail illégal, ça ne concerne que les métiers en tension, et que certaines zones géographiques.

La carte n'est valable qu'un an, est retirée si le métier n'est plus en tension. Ça ne résout pas le problème des travailleurs sans papiers qui sont maintenus dans une précarité extrême.

L'avis du CRDE : il faut une régularisation beaucoup plus large et plus juste !

2

Le feuillet de la loi « Darmanin –Dussopt »

Voilà plus d'un an que le gouvernement annonce une nouvelle loi sur l'immigration : depuis la déclaration de politique générale de Mme Borne en juin 2023, depuis l'été 2023 qui a vu le ministre Darmanin multiplier les effets d'annonce, depuis le discours de M. Macron devant les préfets en septembre 2022.

L'interview conjointe des deux ministres de l'Intérieur et du Travail dans Le Monde du 2 novembre 2022 a marqué un pas important : **l'idée d'une carte de séjour dans les métiers en tension était introduite**. On allait peut être enfin parler de la régularisation des travailleurs sans papiers.

Mais l'amplitude exceptionnelle du mouvement social, syndical et politique contre la réforme des retraites pendant tout le premier semestre 2023 est venue percuter le projet de loi, dont le texte était connu depuis début janvier 2023 : « **Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** ».

Le Sénat, dominé par les LR, avait eu le temps d'examiner le texte en commission des Lois (mars 2023) et d'y introduire des **amendements de durcissement du texte** : suppression de l'AME, attaques contre le regroupement familial, ...

M. Macron a annoncé la suspension de l'examen du projet de Loi. **Des cafouillages successifs** ont semé le trouble : le texte serait-il abandonné ? Saucissonné en deux ou trois paquets ? Repris avant l'été ? Repris à l'automne ?

Les Républicains en ont profité pour déposer – en fanfare – deux projets de loi sur l'immigration et l'asile, dont un constitutionnel. Surtout : ils faisaient de tout projet de régularisation des travailleurs sans papier une ligne rouge.

C'est donc bien d'abord sur ce terrain de la **régularisation des**

Criminalisation de l'aide aux étrangers

Ce que veut faire le Projet de Loi

L'aide à l'entrée et au séjour d'étrangers était un délit et ça deviendra un crime (articles 14 et 10)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Le gouvernement veut lutter contre des « filières de passeurs » avec une logique répressive. Mais : il y a des passeurs parce qu'il y a un « marché » du passage créé par l'absence de voies légales de migrations et de passage. La logique répressive ne résoudra rien. Au contraire : Cette attitude alimente les soupçons contre les associations accusées de « faire le jeu » des passeurs ».

8

Travail pour les demandeurs d'asile

Ce que veut faire le Projet de Loi

Certains demandeurs d'asile pourront travailler après 3 mois de présence en France (au lieu de 6 mois) (article 4)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Un peu mieux mais insuffisant : la mesure ne concerne que les DA de certains pays (ceux qui bénéficient d'un taux de protection élevé en France : lesquels ?). C'est toujours soumis au régime compliqué de l'autorisation. Pourquoi pas tous les DA ? Un DA est en situation régulière : pourquoi lui interdire de travailler s'il le peut ?

3

Médecins étrangers

Ce que veut faire le Projet de Loi

Création d'une carte de séjour talents « professions médicales et de la pharmacie » (article 7)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

La France pallie son manque de médecins en favorisant la fuite des médecins dont auraient besoin les pays d'origine. Nous comblons nos déserts médicaux en en créant de plus graves ailleurs.

Organiser la fuite des cerveaux de pays plus fragiles n'est pas une solution d'avenir.

4

Les dix points du projet de Loi

1. Maîtrise de la langue française
2. Carte de séjour « Métiers en tension »
3. Travail des demandeurs d'asile
4. Médecins Etrangers
5. Réforme de la CNDA
6. Réforme du contentieux des étrangers
7. Mieux exécuter les OQTF
8. Criminalisation de l'aide aux étrangers
9. Durcissement des conditions du regroupement familial
10. Suppression de l'AME



Suppression de l'AME

Ce que veut faire le Projet de Loi

Aide médicale d'Etat : il y a déjà un délai de carence de 3 mois, et 50 % des gens qui y auraient droit ne la demandent pas (Amendement du Sénat)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Supprimer l'AME est irrationnel économiquement (ça ne coûte que 0,5 % des dépenses de santé). Si on ne soigne pas les gens tout de suite : 1. Ça coûtera beaucoup plus cher plus tard 2. C'est dangereux en termes de santé publique (pour nous tous) C'est inhumain moralement ! L'idée que ça ferait « appel d'air » est une croyance jamais démontrée.

10

Maîtrise de la Langue Française

Ce que veut faire le Projet de Loi

Conditionner la carte pluriannuelle de séjour à la maîtrise minimale du français. (Article 1)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

On met la charrue avant les bœufs. Maîtriser la langue c'est un **objectif à atteindre**, ça ne peut pas être un **préalable** : le critère de la langue devient une restriction du droit au séjour

1

Réforme du contentieux des étrangers

Ce que veut faire le Projet de Loi

En principe il s'agit de **simplifier** les procédures de recours des étrangers contre certaines décisions (OQTF, placement en rétention, attributions des CMA, etc.) en instaurant **quatre procédures** (au lieu de 12)

L'avis du CRDE Solidarité Migrants Pau-Béarn

Avis de la CIMADE (spécialistes – c'est un sujet hyper technique) : les mesures de « simplification » du contentieux ne répondent pas au besoin de désengorger les tribunaux administratifs (plus de 50 % de leur activité est consacrée au contentieux du droit des étrangers : il y a bien un problème), mais à une volonté d'abaisser les garanties procédurales pour expulser plus vite. (juge unique dans 3 des 4 procédures, délais de recours très courts (de 48 heures à 7 jours !!!) : justice expéditive à juge unique

6